

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 20 décembre 2018 à 16 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Yves Desjardins, Isabel Vaillancourt formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

18-12-770

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

18-12-771

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

18-12-772

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 319 RELATIF AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement relatif aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2019* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'adopter le règlement numéro 319, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

18-12-773

**ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE MONT-LAURIER POUR LES ANNÉES 2019-2020-2021**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'adopter le programme des dépenses en immobilisations de la Ville pour les années 2019-2020-2021, tel que présenté par la trésorière à la présente séance.

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

18-12-774

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire